

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 octobre 2013

---

**GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2859

présenté par

M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Richard, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly,  
M. Favenne, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-  
Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron,  
M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Sauvadet et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Parmi les mesures permettant d'équilibrer le régime des retraites, le gouvernement propose dans le cadre de ce projet de loi de reporter du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre la revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation. Cette mesure permettrait ainsi d'économiser 1.4 milliards d'euros à l'échéance 2020.

Cette disposition paraît pourtant contraire à l'objectif de justice suivi par ce texte. En effet, cette mesure contribue à diminuer le pouvoir d'achat des retraités concernés. C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à supprimer cette disposition.